

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

tenue le mardi 16 avril 2024, à 18h00, dans une salle du restaurant Tre Fratelli à Berne

Personnes excusées : Jean-Philippe Amstein, Patrick Borno, Isabelle Delay, Regula Feitknecht, Alain Grandjean, Nicolas Hafner, Claude Haenggli (ARB), Sabine König, Marianne Lämmli, Jacqueline Lavoyer, Jean-Pierre Monnerat, Florence Torre Rubio, Serge Vifian, Madeleine Zbinden

Personnes présentes : Nonny Bamba, Walter Bamert, Gérard Bender, Patrick Bergen, Florence Clivaz, Joseph Crettenand (ARB), Anne-Lise Greber-Borel, Bernadette Hofacker, Christophe Jubin, Roland Kallmann, Elisabeth Kleiner, Hélène Marie, Isabelle Montavon Gasser, Odile Nerfin, Madeleine Mayer-Tappy, Serge Piot, Jérôme Pott, Antonio Suarez (ASTTI), Rémy Viredaz

Responsable du procès-verbal : Isabelle Montavon Gasser

1. Mots de bienvenue

La présidente prononce une brève allocution de bienvenue devant les membres présents, citant en particulier la présence de Joseph Crettenand (vice-président de l'ARB) et d'Antonio Suarez (ASTTI).

- La présidente note que la convocation a été envoyée en temps utile (par la Poste le 23 mars 2024 aux membres « papier », par courriel le 25 mars 2024). Les membres n'ont proposé aucun objet à ajouter à l'ordre du jour.
- Elle propose d'ajouter l'examen du budget (spécial pour l'année 2024) sous un point 6 nouveau. Il s'agit donc de décaler les points 7, 8 et 9 d'un rang. L'assemblée se déclare d'accord avec la proposition.

2. Rapport d'activités 2023-2024

- Le procès-verbal de l'AG 2023, disponible sur les tables, est approuvé à l'unanimité.
- Des remerciements sont adressés à la procès-verbaliste.
- *État des lieux* :
 - Au 1^{er} janvier 2024, nous comptons encore : 280 membres
(détail : 125 membres individuels, 155 abonnés groupés (47 groupes) dont 26 membres gratuits)
 - 1 AG ordinaire, 1^{er} juin 2023
 - 3 réunions du comité : 2.11.2023, 10.01.2024, 21.03.20
 - 1 réunion d'une fraction du comité le 9.11.2023 (nouveau site)

Commission Fiches :

Dans la perspective de la fermeture du site internet dans sa forme actuelle, les membres de la Commission Fiches ont commencé à « toiler » les fiches existantes afin de fournir un ensemble de mots cohérent et intéressant. C'est du boulot ! Pour l'instant, les fiches peuvent être consultées sans restriction. En revanche, nous ne disposons plus des ressources pour prévoir d'en imprimer de nouvelles.

Au cours de l'exercice sous revue, 7 mots répartis sur 22 fiches ont été envoyés aux abonnés papier en 2 expéditions.

Activités diverses :

- Dès l'été 2023, le comité s'est occupé à définir le cadre d'une solution pour la reprise d'une partie des activités de SLL, à savoir le travail sur les fiches et leur consultation. Il s'est avéré que l'un de nos membres, faisant partie d'un membre collectif, s'est manifesté pour nous proposer ses services. Il s'agit de Jérôme Pott ici présent. Ses compétences en informatique nous ont convaincus de réaliser nous-mêmes cette reprise. Nous avons donc décidé de suivre le scénario 3 présenté lors de l'AG 2023, soit de faire cavalier seul.
- Le 9 novembre 2023, nous avons esquissé ensemble les contours du futur site de consultation des fiches dont J. Pott vous parlera un peu plus tard (point 5 de l'ordre du jour).
- Comme toute notre énergie est centrée sur la meilleure façon de procéder à la dissolution de SLL et les démarches à effectuer, nous n'avons pas organisé d'évènement au cours de l'exercice sous revue.
- Lors de l'AG de l'ARB du 12 juin 2023, dont nous sommes un membre collectif, notre proposition d'augmenter l'abonnement de 10 francs au lieu de CHF 5 (qui passerait ainsi de 40 à 50 francs) permettant de faire face au déficit récurrent de l'ARB a connu le succès. C'est pourquoi l'abonnement au Courrier de Berne coûte maintenant CHF 50.00. Selon J. Crettenand (ARB), cette augmentation n'a pas encore affecté le nombre d'abonnés au journal.

Le rapport d'activités de la présidente est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes de l'exercice 2023

Les comptes 2023 et le budget 2024 sont à disposition sur les tables.

Remarque liminaire :

Le dernier exercice ordinaire de notre association est marqué par la stabilité. Nos finances demeurent extrêmement saines : malgré la petite « folie » que nous avons faite de façon impromptue à notre dernière assemblée générale (j'en reparlerai plus tard), nous avons réalisé un bénéfice supérieur à ce qui était prévu au budget.

Actifs / Passifs

Rien de particulier à signaler. Comme les membres sont désormais dispensés du versement de la cotisation, nous allons rembourser aux personnes concernées les montants versés d'avance.

Recettes

Vente de publications : Le montant reste anecdotique (CHF 33.25), comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant.

Cotisations reçues : Le montant encaissé est en légère baisse (CHF 7367.15) par rapport à l'an passé (CHF 7496.79), mais de CHF 360.00 supérieur à ce qui avait été prévu au budget.

Dépenses

Édition de fiches : Les dépenses concernées sont supérieures au budget (CHF 398.80), mais inférieures à celles de l'an dernier (CHF 415.80).

Assemblées et commissions : Les dépenses sont pour près de CHF 400.00 supérieures au budget. Cela est dû à la petite « folie » dont je parlais en préambule, à savoir notre décision d'offrir le repas aux participants à la dernière AG. Cela n'a toutefois eu aucun impact sur notre santé financière.

Internet : Les dépenses concernant ce gros poste (CHF 1984.70 pour les frais d'hébergement et de maintenance du site Internet, la taxe concernant le nom de domaine et les frais relatifs au compte de messagerie) demeurent quasiment identiques à l'année précédente (CHF 1995.40).

Autres frais : Il s'agit principalement des frais de réimpression de la brochure consacrée aux majuscules (CHF 440.00).

4. Rapport des vérificateurs de compte

Florence Clivaz lit le rapport des vérificateurs de comptes (Patrick Bornoz et Florence Clivaz).

Les comptes et la prise de connaissance du rapport des vérificateurs sont approuvés par l'AG à l'unanimité, décharge est donnée au comité pour l'année 2023.

5. Présentation de notre nouveau site de consultation des fiches statiques (Jérôme Pott)

Souhaitant faire bénéficier tout le monde du travail accompli par notre association, nous avons demandé à Jérôme Pott de créer un site Internet fixe sous le nom souslaloupe.netlify.app. Par rapport au site actuel, seul le module de recherche est maintenu. Voici les améliorations apportées :

- Recherche instantanée : les résultats s'affichent et s'actualisent à chaque frappe.
- *Fuzzy match* : le terme recherché est trouvé même s'il contient une faute de frappe.
- Entièrement accessible au clavier et conforme aux normes WAI-ARIA.
- Le champ de recherche est sélectionné automatiquement à l'ouverture de la page.
- Chaque fiche possède sa propre adresse URL, ce qui facilite le partage.
- Le mode sombre est planifié.
- La possibilité de télécharger les fiches dans différents formats est planifiée.

L'hébergement est gratuit, mais les frais pour garder le nom [sous la loupe](https://souslaloupe.netlify.app) se montent à CHF 10.40 / an. Nous prévoyons de faire en sorte que l'ASTTI assure la disponibilité de ce site Internet pendant 20 ans.

6. Présentation du budget 2024

Remarque liminaire :

Le budget 2024 est le tout dernier de notre association. Il est un peu spécial pour ce qui est des dépenses, puisque divisé en dépenses ordinaires – soit le budget habituel – et dépenses extraordinaires, que l'on pourrait qualifier de dépenses de liquidation. À ce titre, nous avons voulu faire en sorte que l'argent de [sous la loupe](https://souslaloupe.netlify.app) revienne en priorité à ses membres.

Cotisations : Vu la fortune de notre association, nous avons décidé de ne pas percevoir de cotisation pour la dernière année.

Publications : nous nous sommes fondés exclusivement sur les ventes réalisées en ligne en 2023 pour budgéter les ventes de publications (CHF 30.00).

Dépenses ordinaires : Nous nous sommes fondés dans une large mesure sur les valeurs enregistrées les années précédentes, sauf pour ce qui est des frais relatifs aux assemblées (nous avons prévu davantage de ressources afin de vous offrir le repas de ce soir), des dépenses pour le matériel de bureau (par prudence) et des autres frais (le montant de CHF 900.00 a été fixé très largement ; il s'agit plutôt d'une sorte de réserve pour les imprévus).

Dépenses extraordinaires : Il s'agit des dépenses liées à la liquidation de notre association :

- ✓ AG extraordinaire : Nous espérons une participation accrue de nos membres, à qui le repas sera offert (CHF 2000.00).
- ✓ Loterie : Pour faire en sorte qu'une partie de nos capitaux revienne indirectement à nos membres, nous prévoyons organiser, dans le cadre de l'AG extraordinaire, un tirage au sort où seront mis en jeu 30 bons pour l'ASTTI (p.ex. pour une formation de l'ASTTI), 30 abonnements d'une année au « Courrier de Berne » et 30 adhésions d'une année à l'association « Défense du français ».
- ✓ Gratification comité / commission : Il est de coutume d'offrir un cadeau aux membres démissionnaires du comité. De facto cinq personnes démissionneront à la fin de cette année. Nous leur verserons une gratification. En outre, nous prévoyons verser également quelque chose aux cinq personnes œuvrant activement au sein de la commission Fiches.
- ✓ Nouveau site Internet : Jérôme Pott effectue depuis plusieurs mois un travail considérable pour la mise en place d'une nouvelle solution permettant la consultation des fiches. Si nous avons dû engager un informaticien pour le faire, nul doute qu'il aurait fallu chiffrer les coûts en dizaines de milliers de francs. Nous estimons donc logique de verser à Jérôme un montant de CHF 6000.00, d'autant plus que l'intéressé est prêt à assurer une sorte de « service après-vente » ces prochaines années.
- ✓ Divers : Les CHF 2000.00 budgétisés serviront à couvrir d'éventuels imprévus (et les honoraires de la fiduciaire).

Le budget 2024 se solde ainsi par une perte de CHF 34 990.00. Sachant que nous disposons d'un capital de départ de CHF 40 542,41, il resterait à la fin de l'année un montant de CHF 5552,41 qui serait versé à une association poursuivant les buts analogues à ceux de *sous la loupe*.

Interventions de membres de l'assemblée :

Nonny Bamba propose que les personnes qui ont été très actives depuis la création de l'association bénéficient également d'une gratification (même sans activité depuis un certain temps).

Nonny Bamba et Roland Kallmann : ils soulèvent la question de savoir si nous pourrions soutenir une activité de l'ARB et l'intégrer dans le budget.

Le comité va se pencher sur ces deux suggestions et réfléchir au moyen de les concrétiser.

Le budget est approuvé à l'unanimité à titre consultatif.

7. Information sur la répartition du capital disponible

Selon l'art. 11 al. 2 de nos statuts « En cas de dissolution, les biens de l'association seront remis à une institution poursuivant des buts analogues ».

Donc, si, après avoir procédé à la distribution des lots et honoré les divers postes de frais et indemnités, nous avons encore des fonds, ils seront versés à une association sœur. En l'occurrence, l'association qui présente le plus de similitudes avec nos activités est l'ASTTI, qui bénéficiera par conséquent du solde encore sur notre compte à l'issue de la procédure de dissolution.

8. Information relative à la dissolution de *sous la loupe*

Lorsque le nouveau site aura été finalisé et que les dernières démarches auront été prises, nous vous enverrons une dernière convocation à une **assemblée générale extraordinaire de dissolution**

(probablement à fin octobre). Ladite dissolution devra être votée par une majorité des deux tiers des membres présents, selon l'art. 11, al. 2 de nos statuts.

9. Divers

Une fois l'association dissoute, les données personnelles de nos membres seront toutes effacées.

La présidente clôt officiellement l'AG et invite les personnes présentes à partager un repas à l'issue de l'AG.

Pour le procès-verbal :

La présidente :

Isabelle Montavon Gasser

Anne-Lise Greber-Borel

Berne, le 16 avril 2024